



Bruxelles, le 13 février 2026  
HR.F.4/FR

**NOTE A L'ATTENTION DE M. NICOLAS MAVRAGANIS,  
PRESIDENT DE L'UNION SYNDICALE FEDERALE**

**Objet: Démarches engagées par la Commission auprès des autorités belges à la suite des courriers du SPF Finances demandant aux pensionnés de déclarer le montant de leur pension communautaire - Ares(2026)1032732**

Par note en date du 29 janvier 2026, vous avez sollicité un point de situation concernant les démarches engagées par la Commission européenne auprès des autorités belges à la suite des courriers du SPF Finances demandant aux pensionnés de déclarer le montant de la pension qu'ils perçoivent du régime des pensions de l'Union européenne.

Ayant pris connaissance des modifications législatives introduites par la loi-programme belge du 18 juillet 2025, les services de la DG HR ont préparé et communiqué <sup>(1)</sup> aux pensionnés concernés une lettre-type à transmettre au SPF Finances en réponse au courrier reçu.

En parallèle, la Commission a pris contact avec les autorités belges en vue d'engager un dialogue sur les enjeux soulevés par la nouvelle législation. En particulier, le directeur général de la DG HR a adressé au représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne une note exprimant ses préoccupations concernant la nouvelle législation et exposant les problèmes de conformité avec le droit de l'Union qu'elle est susceptible de soulever.

La nouvelle législation a également été discutée lors d'une réunion entre, d'une part, M. Quest, Directeur général de la DG HR et, d'autre part, l'Ambassadeur Moors, le cabinet du ministre des Finances et des Pensions et le service juridique du SFP Finances.

En attendant que des clarifications soient apportées, la Commission a invité les pensionnés concernés à s'en tenir à la communication transmise dans la lettre-type et demeure prête à les assister, notamment par le biais de demandes d'assistance fondées sur l'article 24 du Statut, qui seront dûment évaluées par les services compétents.

Les services de la Commission sont en train d'analyser les options juridiques et, à ce stade, aucune option n'est écartée.

---

(<sup>1</sup>) Voir la communication publiée sur le site du Bureau d'accueil : <https://ec.europa.eu.sharepoint.com/teams/GRP-WelcomeOfficeBXL/SitePages/Pensioners-tax-declaration.aspx>

Je reste à votre disposition pour toute explication complémentaire que vous jugeriez utile.

Signé par voie électronique

Christian Linder

Copie: M. Stephen Quest, Directeur général, HR  
M. Christian Roques, Directeur général adjoint, HR  
M. Christian Levasseur, Directeur d'Office, PMO  
Mme Susan Panter, Directrice, HR.D  
M. Felipe Moreno Madrid, Chef d'unité, HR.D.2  
M. Fabien Cadet, Chef d'unité adjoint, HR.D.2  
M. Stanislav Demirdjiev, Chef d'unité, HR.F.4  
M. Laurent Duluc, Chef d'unité adjoint, HR.F.4